ART. 59 N° 4722

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 4722

présenté par

M. Venteau, Mme Leguille-Balloy, M. Pellois, M. Damaisin, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Vignal, M. Le Gac, Mme Mirallès, M. Perea, M. Mazars, Mme Vidal et Mme Le Peih

ARTICLE 59

À l'alinéa 2, après le mot :

servis »,

insérer les mots :

« , en excluant les aliments ultratransformés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser qu'au-delà du seul critère du menu végétarien, il est important de prendre en compte la qualité des repas servis. La mise en place de cette expérimentation, pour qu'elle atteigne ses objectifs, ne doit en aucun cas réduire la qualité des repas.

En effet, même s'il est possible d'avoir de bons scores nutritionnels sur des aliments ultratransformés (AUT), la présence de certains additifs peut poser problème. C'est pourquoi il est pertinent d'exclure de l'expérimentation les AUT.